L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1883. 57me Année

Dufour, Bonner & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 13 SEPTEMBRE 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Supplément de L'ABEILLE

Voir le supplément de l'ABEILLE pour les annonces de ventes de propriétés par le collecteur de taxes d'Etat.

VENTES DE CE JOUR

Par Jas P. Guinault, sur le Chemin de la Métairie, en face du parc, à l'écurie de Pierre Mercer—une vache.

Mise en accusation du trésorier B. T. Walshe.

M. B. T. Walshe, trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans, a pu reprendre l'exercice de ses fonctions, grâce à l'intervention judiciaire. C'est donc un échec pour le maire qui lui avait déjà donné un successeur. Mais le Conseil s'est hâté de venir à la rescousse, et, dans sa séance de mardi soir, a mis M. Walshe en accusation.

L'*impeachment* étant prononcé, le trésorier sera une seconde fois suspendu de ses fonctions, et cela légalement, car la suspension est toujours la conséquence forcée de l'*impeachment*. D'une autre part, l'ordre émis par le juge Lazarus subsiste, et cet ordre, on le sait, défend au maire de troubler M. Walshe dans l'exercice de ses fonctions. Serons nous donc, jusqu'à nouvel ordre, privés de trésorier, le maire ne pouvant pas donner de successeur à M. Walshe, et celui-ci se trouvant virtuellement suspendu de ses fonctions par sa mise en accusation ?

On voit que toutes les parties en cause eussent mieux fait de s'entendre pour arriver à une solution à l'amiable du différend. On en a fait de part et d'autre une question d'amour-propre ; on s'est divisé en deux camps distincts, et l'on pourrait bien maintenant être accolé dans une impasse.

Il est possible néanmoins que l'ordre du juge Lazarus—et on y rétléchissant nous croyons que tel sera plutôt le cas—n'opère pas contre les conséquences de l'impeachment

Le corps délibérant qui met en accusation un fonctionnaire et le destitue provisoirement doit avoir le droit de le remplacer. Autrement, il se trouverait dans l'alternative ou de reculer devant l'accomplissement d'un devoir, ou de paralyser complètement et d'annuler une branche importante de l'administration.

L'attitude prise par l'alderman Burthe nous paraît éminemment sage et rationnelle. Il s'est opposé à la mise en accusation immédiate du trésorier, en déclarant que M. Walshe, qui n'avait pas, selon lui, le droit de se constituer le censeur du Conseil, avait néanmoins obéi à des scrupules consciencieux, en ce qui concernait le budge', et qu'en refusant de payer les comptes approuvés par MM. les aldermen, le trésorier avait agi de bonne foi et n'avait eu avoir l'intention de manquer à ses devoirs. M Burthe a ajouté qu'il conviendrait, avant de procéder à l'impeachment, d'attendre la décision du tribunal appelé très prochainement à se prononcer sur le fonds même de l'affaire.

L'opinion de M. Burthe n'a pas prévalu, et l'acte d'accusation (*impeachment*), rédigé séance tenante par le Comité d'ordre public, a été voté par le Conseil.

Que dit cet acte d'accusation ?

Que M. B. T. Walshe, trésorier de la ville, ayant refusé de payer un warrant tiré par le contrôleur, en vertu d'une ordonnance du Conseil, a par là fait preuve d'une coupable négligence (*gross neglect*), dans l'accomplissement de ses devoirs, tels qu'il sont établis par la section 22 de la Charte de ville.

Et voilà le fondement de l'*impeachment*. Rien de plus.

Le refus de payer un warrant, refusé fondé sur une opinion personnelle du trésorier à l'endroit de la légalité du budget, constitue-t-il de sa part une négligence coupable, *a gross neglect* ? Le Conseil semble le croire, mais nous ne partageons pas son opinion.

Nous croyons, avec M. Burthe qu'il est mieux vaut ne pas se hâter et attendre le jugement du tribunal qui doit se prononcer sur l'injonction sollicitée par M. Wm H. Renaud à l'effet de défendre au contrôleur et au trésorier de payer aucun compte approuvé par le Conseil de ville avant que le budget ait été ratifié dans le sens de l'article 66 de la charte, lequel ordonne de retenir 25 pour cent du revenu intégral de la ville au bénéfice des travaux d'amélioration publique.

Si la Cour donne gain de cause à M. Renaud et déclare que le budget actuel est contraire à la loi, que deviendrait l'*impeachment* de M. Walshe qui en fin de compte repose sur le refus de ce fonctionnaire de reconnaître la légalité du budget ?

Nous jugeons utile de reproduire ici les cinq articles de la charte relatifs à la mise en accusation ou *impeachment* des fonctionnaires municipaux :

Sec. 58—Le Maire, le Contrôleur, le Trésorier, le Commissaire des Travaux publics, le Commissaire de la Police et des Bâtiments publics, les Recorders et l'Avocat de la ville pourront être révoqués de leurs fonctions, en outre des causes prévues dans cet acte, pour *malfeasance* dans l'exercice de leurs emplois, grande négligence de leurs devoirs ou inhabileté à remplir les devoirs de leurs places.

Sec. 59—Des comités permanents du Conseil, il y en aura un, composé de cinq membres, qui se nommera : "Comité de l'Ordre Public," auquel il incombera d'instruire les procès de "mise en accusation", *impeachment*) des dits fonctionnaires municipaux ; et, durant les enquêtes et jusqu'à leur conclusion, le fonctionnaire mis en accusation s'exercera aucun des devoirs de sa place.

Sec. 60—Le Conseil, les cinq membres du Comité de l'Ordre public exceptés, aura plein pouvoir de juger tous les officiers publics sous le coup d'une accusation, et lorsqu'il siégera pour cet objet en "Cour d'empeachment" ces membres seront mis sous serment Le Maire présidera ce tribunal, à moins qu'il ne soit lui-même en accusation ; dans ce cas, le président *pro tem* du Conseil le présidera.

Sec. 61—Lorsque les plaintes seront formulées et la mise en accusation décrétée par le Comité de l'Ordre public, pas l'un quelconque des six membres du Conseil, pur vingt citoyens ou par le Maire, l'accusé sera traduit devant le tribunal et les procédures seront entamées dans les trente jours qui suivront l'assignation adressée à la personne accusée. Personne ne sera déclaré coupable sans un vote auquel auront pris part dix-huit membres du dit Conseil. Le Maire n'aura pas le droit de voter au jugement final.

Sec. 62. Les jugements, dans les mises en accusation, n'iront pas au-delà de la révocation des fonctions et de la privation des qualités à remplir un emploi quelconque sous la charte de ville ; mais la personne convaincue sera passible de poursuites criminelles et d'une détention à la prison de paroisse ou à une condamnation aux travaux forcés, conformément à la loi.

LE 14 SEPTEMBRE.

Il est des anniversaires dont l'amour et la célébration sont limités à un seul Etat, à une seule ville même, mais il n'en sont pas moins glorieux, pas moins dignes d'être perpétués.

Lettres de noblesse d'une génération morte, il est bon qu'ils restent la leçon et l'exemple des générations suivantes. Le 14 Septembre est de ceux-là

Nous n'avons point à rappeler ici les faits de cette journée qui date d'hier ; ils sont dans toutes les mémoires. Si le résultat immédiat obtenu ne fût malheureusement point de longue durée, l'acte lui-même honora la Nouvelle-Orléans ; ce fût là une revendication de droits, superbe comme élan, superbe comme audace, prompte comme l'éclair.

Dans cette heure de juste colère nous perdîmes de jeunes hommes qui furent des patriotes fervents, désintéressés, et qui, pour la conquête de franchises iniquement supprimées, consentirent, sans hésiter, sans ostentation, à tout risquer, à donner leur vie.

Dans cette lutte courte, mais riche en traits d'héroïsme, quelques uns succombèrent en effet ; mais ce sang—le plus pur de notre Louisiane—n'a pas coulé en vain. La moisson s'est fait attendre, elle est venue néanmoins. En passant par des tombes, où dorment des patriotes dont elle se souvient, la Louisiane est arrivée à reconquérir ses libertés, son indépendance, sa souveraineté.

Les rigueurs imméritées du gouvernement fédéral, dont le chef d'alors, partisan outrancier, faussait nos institutions, lui violait en nous, ont sans doute retardé ce jour des justes revendications, mais il a lui enfin, et le 14 Septembre est incontestablement le point de départ d'une ère nouvelle.

Inclinons-nous donc longtemps, inclinons nous chaque année, au retour de cette noble date, devant ces tombeaux qui nous ont redonné la vie. Ce n'est pas trop que ce recueillement, une fois par an, devant la mémoire de ceux qui ne demandèrent rien pour un dévouement qui donna tout.

C'est demain que revient cet anniversaire triomphant et triste à la fois ; notre ville a voulu qu'il y fût rendu hommage. Pour être simple, la cérémonie n'en sera pas moins imposante. A huit heures du matin une messe sera dite à la Cathédrale St-Louis ; le Louisiana Field Artillery y assistera au milieu d'une foule immense.

Dans cette foule il y aura sans doute plus d'une mère, plus d'un père, plus d'une veuve dont la pensée se reportera vers ceux qui dorment là-bas, et ne peuvent assister à la réalisation de leur rêve de liberté ; et nous donneront un pieux souvenir aux patriotes aussi timides pour le bien public. Et en praint sous les voûtes de la vieille et révérée basilique, on songera que là, peut-être, furent baptisés, là furent mariés beaucoup de ceux sur lesquels il n'y a plus aujourd'hui qu'à dire un austère requiem. Qu'ils reposent en paix ! Et si de la région inconnue où ils sont maintenant ils peuvent voir la nôtre, ils doivent contempler, avec joie et orgueil, l'œuvre de régénération—la leur—d'un pays qui, grâce à la force de résistance et de persistance des siens, marche désormais à des destinées brillantes, trop longtemps retardées. Qu'elles s'accomplissent dans toute leur grandeur, dans tout leur rayonnement ; c'est le vœu que nous voulons formuler une fois encore, au retour de cette date du 14 Septembre.

La liberté brille sur des tombeaux, mais elle brille entin ; elle redoublera d'éclat sur des blessures cicatrisées, des haines éteintes et des étreintes de mains amies, loyales.

SOLDIERS' HOME.—C'est une idée grande et généreuse que celle d'assurer un asile et des secours continus à ceux qui, au service militaire du pays, sont devenus incapables de subvenir à leur existence, et n'ont plus le toit de la famille qui abrite et console. Cette pensée est venue à notre législature, et le Conseil de direction, chargé de veiller à la fondation et au maintien d'un Hôtel des Invalides à la Nouvelle-Orléans, s'occupe activement et pratiquement de cette mission si patriotique.

Son budget étant petit et ses besoins relativement grands, il a dû songer aux moyens de faire face aux exigences en attendant qu'une autre Législature vote aux Invalides une nouvelle allocation ; ce qui sera certainement fait, car ils sont bien les premiers créanciers du pays ; pas de dette plus sacrée que celle-là.

Donc, après-demain samedi, s'ouvrira aux Fair Grounds une fête qui durera deux jours, et dont la partie la plus saillante, et bien intéressante, sera une Petite Guerre à laquelle prendront part la Grande Armée de la République, l'Armée du Nord de la Virginie, l'Armée du Tennessee et toutes les compagnies militaires de la ville entin. Les camps ennemis d'autrefois ne formont plus aujourd'hui qu'un camp d'amis, qui ont appris à s'apprécier, à s'estimer, et qui, en cette occasion, s'unissent fraternellement, cordialement pour le bienfait.

Cette petite guerre chaudement engagée sur les vastes terrains des Fair Grounds sera certainement un très brillant spectacle.

La fête militaire sera suivie d'un bal, et le tout se couronnera d'une loterie comprenant cent lots gagnants, dont un élégant cottage estimé $1,500

Un billet, au prix minime d'une piastre, donnera droit et au spectacle d'une des deux journées et à une chance dans cette tentante loterie, qui est sous le contrôle du comité suivant : MM. E. D. Willet, président, David R. Calder, J. S. Minton, E. Lilienthal, Fendel Horn.

Le tirage en aura lieu devant MM. T. L. Alvey, Jules C. Denis, J. Numa Augustin, Louis H. Pilié.

Heureux les gagnants ; mais heureux aussi tous ceux qui contribueront à cette belle et bonne œuvre.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Excellente stratégiesée que ceux de la troupe Haverly ; ils gagnent toutes leurs batailles Le public conquis était sûr de son foile à la Matinée et à la soirée d'hier. Il reprendra son poste ce soir, n'en doutons pas, et la comédie du Dr Sayre, *Our Strategists*, sera jouée devant salle pleine.

Nous avons reçu, hier, le numéro de septembre du "New Orleans Medical and Surgical Journal." On y trouvera, entre autres articles intéressants, "Report upon yellow fever in Louisiana, in 1878 and subsequently", par le Dr Bemiss. "A few inconsistencies in public and official opinion," dans les colonnes éditoriales.

LE DR J. B. MORSCO vient d'être nommé officiellement médecin vétérinaire inspecteur pour les Etats-Unis (Port de la Nlle Orléans).

A. M. & J. Solari—par les derniers arrivages d'Europe MM A. M. & J. Solari, coin Royale et Dumaine, ont reçu un fort envoi de comestibles fins, de conserves, de vins et de liqueurs, dont on trouvera l'énumération dans une annonce insérée plus loin, et que nous recommandons dans même temps toute spéciale aux familles et aux consommateurs en général. Tous les articles expédiés à la maison Solari sont de choix et vendus à des prix très raisonnables.

Le Markeville Bulletin, (paroisse Avoyelles, Louisiane) du 8 septembre :

Un citoyen de Manoura demande que l'on s'abonche avec les directeurs de la ligne de bateaux à vapeur de la Rivière Rouge pour obtenir, s'il est possible, une diminution des prix du fret. On s'adressera ensuite à ceux de la ligne de l'Atchafalaya. La suggestion est très sensée. N'oublions pas que la compagnie de transport de la Rivière Rouge a fait beaucoup pour nous dans le passé. Pendant les inondations de 1882, les capitaines Sinnott, Hamilton et autres nous ont rendu des services et se sont toujours montrés nos véritables, nos sincères amis. Si un comité de citoyens s'adresse à eux, nous sommes sûrs qu'ils accorderont ce qu'on leur demande

Le mouvement prend de sérieuses proportions, et nous prions nos concitoyens de concilier des arrangements avec la ligne de la Rivière Rouge avant de songer à faire des démarches autre part.

—Dans la section de Hamburg, nous aurons une récolte moyenne.

—A Moreauville, la récolte de coton peut être évaluée à un tiers.

—Le Dr Rabalis annonce qu'il y a beaucoup de maladies ; plusieurs cas graves de fièvre paludéenne dans la section Chonpique, mais, en général, elles ne sont pas dangereuses.

—Les chenilles ont fait de grands ravages dans les champs de coton, cette semaine ; l'emploi du poison a réussi dans certains cas et échoué dans d'autres. M. Bordelon applique la préparation avec un tamis. Il fait un mélange de poison et de farine et obtient ainsi de bons résultats.

ELKTON, KY.—Le Dr E. B. Weathers dit : "J considère "Brown's Iron Bitters", comme un médicament extrêmement précieux."

Le Journal des Débats :

"Le plus haut degré de philosophie "n'est pas de penser de telle ou telle façon, l'esprit humain est libre heureusement ; le plus haut degré de philosophie "est de respecter la conscience religieuse "de l'autrui, sous quelque forme qu'elle "se présente." Telle est la haute leçon de tolérance que donnait aux républicains l'homme de France qui a le plus contribué à la fondation de la république, tel est le suprême conseil que M. Thiers léguait à ses successeurs comme une disposition testamentaire et que, jusqu'à ce jour, ces successeurs ont à peu près respecté. Sauf peut-être le Cabinet du 14 novembre 1881, tous les ministères qui se sont succédé depuis 1873 ont considéré le Concordat comme "le plus sage "traité que les puissances aient jamais "conclu avec le Saint-Siège", et il n'y a pas longtemps que M. Jules Ferry et M. Martin-Feuillée déclaraient devant une commission parlementaire que l'application libérale de ce traité était à leurs yeux le seul moyen de sauvegarder la paix religieuse.

Malheureusement l'opinion du président du Conseil et du garde des sceaux, si conforme à celle de M. Thiers, n'a pas été partagée par la majorité des membres de la commission du Concordat et, à l'application large et libérale du traité de 1801, cette commission a préféré un autre système : celui de l'application ou de l'exécution stricte. Exécution est bien le mot qui convient ; nous le trouvons dans le rapport de M. Paul Bert, président de la commission, et nous le retrouvons : il qualifie admirablement la nouvelle politique qu'une fraction de la majorité républicaine voudrait imposer au gouvernement.

Au fond les membres de la commission doivent trouver la abrogation pure et simple du Concordat et, s'il ne tenait qu'à eux, ce pacte serait vieux. Un scrupule pourtant les retient : il se demandent si tous les Français sont assez éclairés de ce que l'on appelle les influences cléricales, ils doutent à faire à cette question une réponse affirmative et, dans le doute, ils prennent leurs précautions pour l'avenir. Nous pouvons nous tromper, disent ils, commençons toujours par diminuer la puissance de l'Eglise : si le système réussit, s'il est démontré que l'on peut frapper impunément nous frapperons plus fort un peu plus tard, à l'heure opportune et nous abrogerons définitivement le Concordat ; si au contraire l'exécution stricte" ne donne pas tous les résultats que nous nous attendons, nous abrogerons encore parce qu'il sera démontré alors que l'abrogation est devenue la nécessité suprême et l'unique ressource.

On voit dans quel dilemme se trouve prise l'Eglise. Il s'agit d'une expérience à tenter d'une épreuve dont elle fera tous les frais ; si l'expérience est concluante en faveur du maintien du statu quo, on pourra le prolonger jusqu'à nouvel ordre ; sinon, elle sera un argument décisif, en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat.

On a beaucoup défendre, entrer dans cette politique, c'est entreprendre sur la conscience d'une partie de la nation.

Le gouvernement l'a bien comprise ; il a dégagé à temps sa responsabilité de obtenue par le traité du Concordat ; il la dégagera de même devant la Chambre. S'il estime que la paix religieuse doit être maintenue dans ce pays, il se prononcera pour une application large, tolérante et libérale du Concordat ; il évitera de donner à la réaction monarchique aux abois l'appui inspiré et toute puissant de plusieurs millions de consciences troublées dans leur foi, dans leurs espérances on dans leurs préjugés. On n'oubliera pas, pour emprunter encore un mot de M. Thiers, qu'un gouvernement qui s'engagerait dans cette voie, serait imple aux yeux mêmes de la philosophie.

Le Pionnier de l'Assomption, Louisiane, du 8 septembre :

La sécheresse a repris de plus belle. Pas une goutte d'eau n'est tombée depuis plus de deux semaines. Ce temps sec permet aux habitants de ramasser le maïs et de rentrer le foin, mais il ne fait pas, tant s'en faut, l'affaire de la canne à sucre, qui souffre et ne profite pas.

—Plus de steamboat dans le bayou. Le dernier qui est venu, le Fletcher, a cessé de naviguer depuis une semaine, faute d'eau. Le service se fait maintenant par des chalands, mais la baisse continuant, il est fort à craindre que les chalands soient bientôt aussi forcés de cesser de naviguer—ce qui ne sera pas du tout agréable ni commode, surtout pendant les pluies d'automne, qui, gên ralement, abîment tant les chemins

—Décédée, à Paintcourtville, le 6 du courant, à l'âge de 21 mois, Claire Marie Lauve, fille de Samuel Lauve et d'Alice Gilbert, et petite fille de notre brave concitoyen Pierre J. Gilbert.

Le Mémorial Diplomatique a publié, le 25 août, un remarquable article intitulé, "La paix générale est-elle menacée ?" Il se termine ainsi :

Pour ce qui est de la France, ce n'est pas sans surprise que nous entendions parler, dans ces circonstances, des dangers que sa politique peut faire courir à la paix générale. La France, en ce moment, est occupée à défendre ses intérêts coloniaux : elle y consacre ses soins et ses efforts ; elle ne demande que l'exercice légitime de son indépendance, et ne saurait susciter d'ombrage à personne. Au dessus des polémiques changeantes de la presse et des excitations inobles qu'entretient l'agitation des partis dans toutes les démocraties, il y a chez nous une nation qui est attachée au travail, et un gouvernement qui ne peut que traduire dans ses actes les volontés du suffrage universel. Il ne faut voir en France que les grands courants ; si l'on cherche les filets d'eau, on perd la notion des réalités, et l'on s'expose à prendre quelque ruisseau égaré sous des broussailles pour un fleuve navigable.

Le Horsford's Acid Phosphate est une bonne chose.

Le Dr ADAM MILLER, de Chicago, Illinois, dit : "J'ai recommandé le Horsford's Acid Phosphate à mes clients et ce ai entendu parler très favorablement. C'est une des très rares préparations précieuses à prescrire aux malades. Depuis trente-cinq ans que j'exerce ma profession, j'ai trouvé quelques bonnes choses, celle-là entr'autres."

Une amie de Mme V.... demande au domestique si elle est chez elle,

—Non, madame, répond Jean-Baptiste. Elle est au Père Lachaise, où l'on enterre une de ses tantes....

—Et savez-vous quand elle rentrera ?

—Oh ! elle vient de partir. Une heure pour aller, une heure pour revenir.... et pour peu qu'elle se soit amusée un peu là-bas....

Il n'est pas téméraire de supposer que ce qui se passe en ce moment en Orient aura pour effet, sinon de précipiter, au moins d'avancer la crise dans laquelle la Russie et l'Autriche mesureront leurs forces. Mais la politique de M. de Bismarck est double, dit le *Journal des Débats*. Ce n'est pas seulement pour les empêcher de s'allier ensemble qu'elle met aux prises les deux empires, c'est également, c'est peut-être, surtout, pour les empêcher l'un et l'autre de contracter une alliance avec nous. On comprend combien la situation de l'Allemagne sera forte, le jour où, à l'est de l'Europe, la Russie et l'Autriche se seront voué une haine irrévocable qui les laissera à la merci de leur voisine, tandis qu'à l'ouest la France sera complètement isolée. M. de Bismarck n'a pas pourvoir ce second avantage avec moins d'habileté et de bonheur que le premier. Après avoir, grâce à la triple alliance, à la guerre d'Orient et au traité de Berlin, créé l'antagonisme de la Russie et de l'Autriche, qui interdit à ces deux puissances de s'entendre entre elles ou avec nous, il s'est serve d'une nouvelle triple alliance pour éloigner encore de la France ses voisins les plus immédiats : il y a déjà bien des mois que les Alpes ont été relevées, et l'on dit qu'à l'instant même on travaille à relever les Pyrénées !

Il serait puéril de se faire illusion sur l'état de choses que nous venons de décrire ; il serait peu sage de s'en émouvoir outre mesure. Cet état n'est point nouveau ; il dure depuis dix ans ; il se développe avec une régularité, une suite, une logique qui ne permettent point d'être trop surpris lorsqu'un symptôme nouveau vient en confirmer l'existence. Nous avons tâché de l'exposer, presque avec la froideur de l'histoire, non pour répondre aux fanfares guerrières de la presse allemande, mais pour les expliquer. Ce n'est pas la première fois que la France sont signalés à l'Europe comme les perturbateurs de la paix publique, les ennemis du repos général, et que notre isolement est présenté comme une mesure de salut. Ne faut-il pas que cette légende se répande pour que tout le monde nous fuie ; pour qu'on perde dans la contemplation de nos méfaits, le temps de s'apercevoir de ce qui se passe ou de ce qui se prépare loin de nous ? Nous commençons à nous habituer à ce jeu. S'il n'a pas l'éclatante franchise que l'Allemagne apportait autrefois dans sa politique, il ne manque pas, en revanche, de cette habileté particulière qu'on a toujours déguisée sous le nom de diplomatie.

Préventif pour les fièvres des marais.

L'opinion également Dr H. R. Walsen d'Annapolis : "Le Brown's Iron Bitters Tonic" est, par ses vertus, supérieur à l'huile de foie de morue et à tout ce que j'ai jamais prescrit pour des constitutions usées ou débiles. Il est excellent comme préventif contre les fièvres des marais. N'en achetez pas d'autre de votre pharmacien.

Nous lisons dans le *Mémorial Diplomatique* :

L'intérêt de l'Europe n'est pas que, par suite des immenses colères que qu'elle a provoquées de la part des nationalités vaincues, l'Angleterre soit affaiblie, au point de n'avoir qu'une influence très médiocre dans les conseils européens ; il importe, au contraire, que sa voix soit entendue ; mais, pour cette voix ne se perde pas dans le vide, il faut que les puissances européennes soient bien convaincues qu'à un jour donné la Grande Bretagne a quelque chose de plus qu'une flotte, qui n'est pas d'ailleurs aussi formidable qu'on le croit généralement—du moins c'est ce que les Tories prétendent—, on qu'une armée, dont les principaux contingents doivent être maintenus en Irlande, en Egypte et aux Indes.

Les cinquante mille hommes qui occupent l'Irlande sont absolument indispensables à l'Angleterre pour pouvoir défendre des intérêts menacés de tant de côtés à la fois ; il est donc essentiel que sans danger on puisse détourner une partie de la présence d'une armée dont on aurait besoin pour défendre au loin l'honneur britannique. Ce serait en outre prouver aux grandes puissances que cette épine au talon agace, sur laquelle les perturbateurs de la paix tentent pouvoir compter afin d'agir à leur guise, n'existe plus Pour arriver à ce résultat, il suffit d'appliquer à l'Irlande le même système qu'à l'Ecosse. Avant d'obtenir ses libertés civiles et politiques, l'Ecosse a combattu avec autant de persistance et d'acharnement que l'Irlande ; puis vint un jour où l'Angleterre accorda aux Ecossais les immunités et les privilèges qu'ils réclamaient. Il y eut du sang versé et par suite, enfin la paix se fit, et nous voyons maintenant l'Ecosse administrée par des Ecossais, et, mieux que cela, il va y avoir un ministre écossais spécialement chargé des affaires écossaises ; il est temps—l'Europe en saura gré à M. Gladstone—que l'Irlande soit rendue aux Irlandais, qu'elle ne soit plus gouvernée par un lord lieutenant nommé par l'Angleterre, qu'elle ne soit plus livrée pieds et mains liés à une poignée de constables ignorants et brutaux, qu'elle ne soit plus menacée par une armée hostile et qu'elle obtienne ses libertés municipales ; ce jour-là les électeurs irlandais ne donneront plus leurs suffrages aux radicaux home-rulers, ils mettront le gouvernement anglais contre le fenianisme, qu'ils auront intérêt à subjuguer, parce qu'il sera devenu l'ennemi commun. Voilà ce que les amis de l'Angleterre, les défenseurs de l'entente cordiale anglo-française doivent souhaiter.

Ce n'est point parce que certains nuages ont pu cacher pendant quelques instants, la lumière qui jaillit de l'amitié étroite des deux peuples, que nous avons voulu aujourd'hui mettre le doigt sur la plaie dont la Grande-Bretagne souffre en ce moment ; ce n'est point par un mesquin désir d'exploiter les misères irlandaises que nous avons indiqué le défaut de la cuirasse britannique ; mais c'est parce que nous voulons le maintien de la paix en Europe, et que avons le ferme espoir que l'Angleterre resterra notre amie et notre alliée.

Les affections du foie, le mal de tête, et la constipation causée par une mauvaise digestion, se guérissent promptement par l'emploi de "Brown's Iron Bitters".

M. le professeur Canestrini vient de publier, sous les auspices du ministère de l'agriculture et du commerce, une intéressante monographie sur la pêche du corail en Italie. Il résulte de ce travail que 4,200 personnes sont employées annuellement à cette pêche et qu'elles parviennent à retirer jusqu'à 56,000 kg. de corail, qui représente une valeur de 4,200,000 fr.

Les barques de pêche du corail qui appareillent tous les ans des ports italiens pour diverses directions sont au nombre d'environ 500.

Cette monographie ne dissimule pas d'ailleurs que les conditions de l'existence que mènent les pêcheurs de corail, malgré les bénéfices que font les armateurs, sont les plus misérables qu'on puisse imaginer.

Le ministère de la guerre va créer, en Algérie, un établissement hippique de premier ordre, pour assurer la remonte de la cavalerie française en campagne. L'état se voit obligé d'agir lui-même à raison de la situation critique de l'industrie chevaline en Algérie, situation qui menace de plus en plus de compromettre le recrutement des animaux destinés à la cavalerie.

L'établissement dont nous parlons, où se fera l'élevage des chevaux arabes, sera les allé dans la propriété domaniale de Ras-el-Oued, province de Constantine.

La zootechnie sera établie pour cent poulinières, entretenues avec leurs produits jusqu'à l'âge de cinq ans.

Pour purifier les vêtements et la toile, désinfecter les aves le "Glenn's Sulphur Soap.

Les "Pike's Toothache Drops" guérissent les maux de dents une minut

Le 28 août, M. Sappey, professeur à la faculté de médecine de Paris, a présenté à l'Académie des sciences un enfant bien formé qui est resté cinquante-six ans dans le sein de sa mère. Celle-ci qui est devenue enceinte à l'âge de vingt-huit ans vient de mourir à Quimper à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Chose curieuse, ce fœtus, dont l'âge peut être évalué à sept mois, n'était pas desséché et n'avait subi aucune altération dans l'enveloppe calcaire où il se trouvait. La théorie du dessèchement invoquée par certains médecins pour expliquer des faits semblables est infirmée par l'observation dont il s'agit. M. Sappey pense que la découverte de M. Pasteur sur la conservation de la matière organique mise à l'abri de tous germes permet de comprendre comment un fœtus peut se conserver dans une enveloppe ne contenant également aucun germe.

Dividende—La compagnie de fabrication de glace de la Louisiane vient de déclarer un dividende de 2 1/2 pour cent payable aux actionnaires à partir de lundi prochain, en avis a ce sujet est inséré dans l'Abeille de ce jour sous la signature du secrétaire de la Compagnie, M. Joe Filié.

M. Léon Lamothe annonce à ses amis et au public en général qu'il fera la réouverture, samedi prochain, 15 courant, à 8 heures du soir, de la belle salle de billards St. Charles, toutes les tables ont été nouvelles et recouvertes de drap neuf. Un lunch et un punch seront servis à l'heure de la réouverture auxquels M. Lamothe invite ses patrons et amis.

GARFIELD, IOWA.—Le Dr A. T. Hesseck dit : "Il suffit d'employer une fois "Brown's Iron Bitters" pour en reconnaître la supériorité sur toute autre préparation tonique.

Le 17 août, vers trois heures de l'après-midi, on a observé à Aarau, près de la Bachtrasse, en Suisse, un phénomène très intéressant. Il ne faisait aucun vent ; le ciel était nuageux avec alternances de soleil. Tout d'un coup, on vit tomber en masse des paquets de foin sur les toits, sur les arbres, dans les rues, dans les jardins.

De la grosseur de nids d'oiseaux, ces paquet tombaient lentement, comme la neige à peu près, tous les dix mètres.

En regardant en l'air, on apercevait au-dessus du sol un nombre infini de tronc de foin qui s'élevaient toujours plus haut, semblables à un vol d'oiseaux. Ceux qui se trouvaient à la périphérie tombaient seels à terre, tandis que ceux du centre se perdaient peu à peu dans les nuages et continuaient leur course dans la direction du nord.

Le public, surpris par ce phénomène, courait de tous côtés, ne sachant comment se l'expliquer, vu la parfaite tranquillité de l'air.

A trois heures, les derniers flocons disparurent dans les nuages ou tombèrent à terre.

L'explication la plus probable est que l'on a eu affaire a un tourbillon, qui, venant du nord-ouest, s'est abattu sur un pré couvert de foin étendu, a enlevé ce dernier et n'a pas touché le sol.

Une charmante anecdote sur l'enfance du comte de Chambord :

On conduisait souvent jouer le petit duc de Bordeaux dans les jardins de Hagatelle, avec quelques enfants de son âge. Il avait pris en affection particulière la fille de la comtesse de C...., un peu plus jeune que lui et dont il s'était fait le protecteur.

Un jour, la petite se mit à jeter des cris perçants en montrant ses mains rouges et couvertes de piqûres. Elle avait, en fesant un petit bouquet, effleuré des orties. En vain le jeune prince s'efforçait de la calmer. Voyant qu'il n'y parvenait pas, il prit une touffe des mêmes feuilles et, n'en fouttant les mains avec rage : "Ne pleure pas, Marie, disait-il, tu vois, cela ne fait pas mal !.." Mais la douleur était si vive, que de grosses larmes roulaient sur ses joues, sans qu'il voulut se plaindre ni contenir sa souffrance, pour mieux consoler sa petite amie !

Au ministère de l'agriculture, dit la *Liberté*, de Paris, on achève actuellement de dépouiller et de classer les résultats de la grande enquête agricole ordonnée l'année dernière par le Parlement. Suivant un usage constant dans notre pays, cette enquête avait lieu tous les dix ans. On y a procédé pour la dernière fois en 1862.

En 1872, en effet, au lendemain de nos désastres, d'autres préoccupations sont venues détourner l'attention d'une entreprise de ce genre

On a voulu, l'année dernière, reprendre la tradition pour ne plus l'interrompre.

L'enquête faite l'année passée aura toute une importance toute spéciale puisqu'elle examinera une période de vingt années, de 1862 à 1882.

Les résultats en seront livrés à la publicité à la fin de l'année. Le travail de dépouillement des questionnaires et du groupement des conclusions aura demandé environ une année.

Toujours le nob e jeu des combles. Le comble du zèle pour un agent de police :

Arrêter une fontaine qui fuit.

Le comble de l'habileté pour un tourriste :

Entourer la gorge de Chamonix avec le col du Grand Saint Bernard.

Décédé mardi, à 10 heures 45 minutes du soir, à Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane à l'âge de 69 ans, LEOPOLD LOUIS BERNIARD

E. TREMOULET,

Rue Dauphin, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, rouge et blanc, de toutes les qualités.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq etc.

Portes de Sandeman & Co. Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en caisses.

Vins de Malaga, Cognac, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc. etc. etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

COMPLIMENTAIRE

DIX-HUITIÈME ANNIVERSAIRE

—DE—

L'Association de Bienfaisance des Commis.

Soirée dansante, Concert et Grand Feu d'Artifice.

FORT ESPAGNOL,

Mercredi, 19 septembre 1883.

Des invitations s'obtiendront de tout membre de l'Association ou de M. J. C. SMITH, 22 rue St-Charles.

14 sept—6t

SANS LIMITE.

Rayons, comptoirs, boîtes, sofas, ainsi que d'autres articles appartenant à un magasin de chaussures

Seront vendus ce jour JEUDI, 13 septembre 1883, à 11 heures du matin, au magasin coin du rue Bourbon et Bourbon

ALBERT PAUL, Executeur.

13 sept—1f

Bureau de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane, No 56 Rue South Front—Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1883.—A une réunion des Directeurs qui a eu lieu ce jour, un dividende de deux et demi pour cent a été déclaré sur le capital actuel de la compagnie, payable le LUNDI, 17 du courant. Les transferts se feront du 13 au 16 septembre 1883, sans le dividende.

JOS. FILIE, Secrétaire.

Aux fabricants de sucre de cannel et de sorghe, aux Brasseurs, etc.

BI-SULPHITE DE CHAUX

—DE—

1851 - - BONNABEL - - 1883

TRENTE-DEUX ANNEES DE SUCCES ininterrompus constituent l'irrécusable preuve de la supériorité de notre Bi-Sulfite sur tous les agents de fabrication quelconque qui ont jamais été employé pour traiter le JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du Nord et de l'Ouest s'en servent également. Des circulaires et des instructions sont envoyées à tous ceux qui en font la demande à H. BONNABEL, 37 North Peters rue et 9 Decatur rue

Dissolution de société.

La raison sociale connue sous le nom de Bertel & Jaunet est, ce jour, dissoute d'un commun accord, et Mme Bertel succède à l'ancienne maison.

BERTEL & JAUNET.

En me retirant des affaires, je salue l'occasion de remercier mes amis de leur bienveillant patronage et d'en solliciter la continuation en faveur de Mme Bertel.

13sept 1f L. JAUNET.

Réouverture du Salon de Billards St. Charles.

CETTE belle et large salle sera ouverte à ses clientèle régulière et au public en général, à partir de SAMEDI, 15 courant, à huit heures du soir. Toutes les tables sont toutes neuves et recouvertes de drap neuf.

Lunch et punch à l'heure de la réouverture, auxquels le soussigné invite ses nombreux amis et patrons.

13 sept—7f LEON L